

MARCHE PUBLIC DE SERVICES



**DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT
ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES**

MAITRE DE L'OUVRAGE :



COMMUNE DE GOUESNOU
1, Place des Fusillés
29850 GOUESNOU
Tel : 02 98 07 86 90
www.gouesnou.fr

GESTION DU MARCHE : Monsieur le responsable du pôle Travaux, Urbanisme, Environnement

OBJET DU MARCHE : DIAGNOSTIC PREALABLE – EGLISE SAINT GOUESNOU

2016-MS-12

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE :

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception : Vendredi 9 septembre 2016

Heure limite de réception : 17 h 00

Cadre à remplir par le Soumissionnaire :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

.....

PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET n°2016-

360 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS : Monsieur le Maire de Gouesnou

ORDONNATEUR : Monsieur le Maire de Gouesnou

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le Trésorier Principal

1 - CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

➤ la Commune de Gouesnou, 1 place des Fusillés, 29850 Gouesnou, dûment représentée par son Maire en exercice,

et

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

Désigné mandataire :

Du groupement solidaire

Solidaire du groupement conjoint

Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés,

Je M'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché,

- à exécuter les prestations aux conditions particulières mentionnées dans le cahier des charges.
- à produire les pièces prévues si mon offre était retenue.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Nature de la consultation

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une mission de diagnostic préalable par un architecte du patrimoine de l'église Saint Gouesnou classée Monument Historique et de la chapelle Sainte Anne. Cette étude doit permettre de faire la synthèse des différents travaux à réaliser afin de présenter un programme pluriannuel de travaux et de solliciter les aides financières des différents partenaires.

Le présent marché est un marché public de diagnostic suivant les dispositions du décret n°2009-749 du 22 juin 2009, articles R621-25 à R 621-44 du Code du Patrimoine relatif à la maîtrise d'œuvre sur les monuments classés au titre des monuments historiques.

La Mairie se garde le droit d'avoir recours à la négociation.

2.2 Lots

Compte tenu de la spécificité des compétences requises, de la nécessité d'avoir un programme global de travaux sur le patrimoine religieux de la commune et des subventions différenciées selon les prestations, la mission est décomposé en 3 lots techniques attribués dans le cadre d'un marché unique :

- Lot 1 – Eglise Saint Gouesnou
- Lot 2 – Vitrine dans l'église Saint Gouesnou
- Lot 3 – Chapelle Sainte Anne

Lot 1 – Eglise Saint Gouesnou

L'Eglise de Gouesnou (début XVIIème siècle) est classée Monument Historique depuis le 4 décembre 1914. Pendant les combats de la libération, l'église connaîtra la dévastation la plus terrible de son histoire. La flèche fut décapitée au début d'août 44. Puis l'incendie de l'édifice dans la nuit du 12 au 13 août fit des dégâts énormes. La restauration commencée en octobre 1947 s'achèvera par la pose de vitraux en 1970.

Des travaux d'entretien et de rénovation sont réalisés régulièrement notamment pour les vitraux afin d'assurer la pérennité de l'édifice et sa mise en valeur. Des comptes rendus réguliers de prescriptions de travaux sont réalisés en lien avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

La mission consiste à effectuer un diagnostic général de l'église, rédiger un rapport de diagnostic avec des préconisations de travaux (urgent, restauration, mise en valeur) ainsi qu'un chiffrage des opérations à mener.

Le diagnostic préalable doit permettre de mettre en place un programme pluriannuel de travaux, solliciter les subventions auprès des différents partenaires et engager une campagne de mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine.

Lot 2 – Vitrine d'exposition – Eglise

La commune de Gouesnou souhaite mettre en valeur des objets mobiliers inscrits au titre des monuments historiques. La démarche consiste à les exposer dans une vitrine sécurisée qui sera positionnée dans l'église.

La vitrine doit permettre d'exposer les objets mobiliers classés, les objets du culte constituant son Trésor et permettre à des communes partenaires d'exposer leurs objets.

Cette étude préalable est subventionnée à hauteur de 50% par le Conseil Départemental du Finistère. Elle doit permettre d'évaluer la faisabilité de l'opération, de définir les objets mobiliers à exposer, de dimensionner la vitrine, de définir les modalités d'éclairage et de protection et de faire l'évaluation financière des travaux.

Lot 3 – Chapelle Sainte Anne

La chapelle Sainte Anne nécessite des opérations de rénovation et de mise en valeur. Des travaux de consolidation de charpente sont en cours.

La mission consiste à effectuer un diagnostic général de la chapelle, rédiger un rapport de diagnostic avec des préconisations de travaux (urgent, restauration, mise en valeur) ainsi qu'un chiffrage des opérations à mener

2.3 Dispositions Générales

Chaque candidat est libre de présenter son offre.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements, conformément à l'article 51 – VI-1 du Code des Marchés Publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Le candidat devra joindre une présentation générale de son entreprise précisant notamment les références pour des projets identiques réalisés dans d'autres communes.

Equipe demandée

Cette étude sera confiée à une équipe composée d'un architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, mention « architecture ou patrimoine » ou tout diplôme reconnu équivalent dans le domaine du patrimoine ou tout parcours professionnel attesté dans le domaine de la conservation du patrimoine.

L'architecte mandataire présentera selon les besoins une équipe plus complète, pluridisciplinaire adaptée (bureau d'études techniques, paysagiste, géomètre, économiste ...) et précisera clairement les missions qui leur seront confiées.

3 - CAHIER DES CHARGES

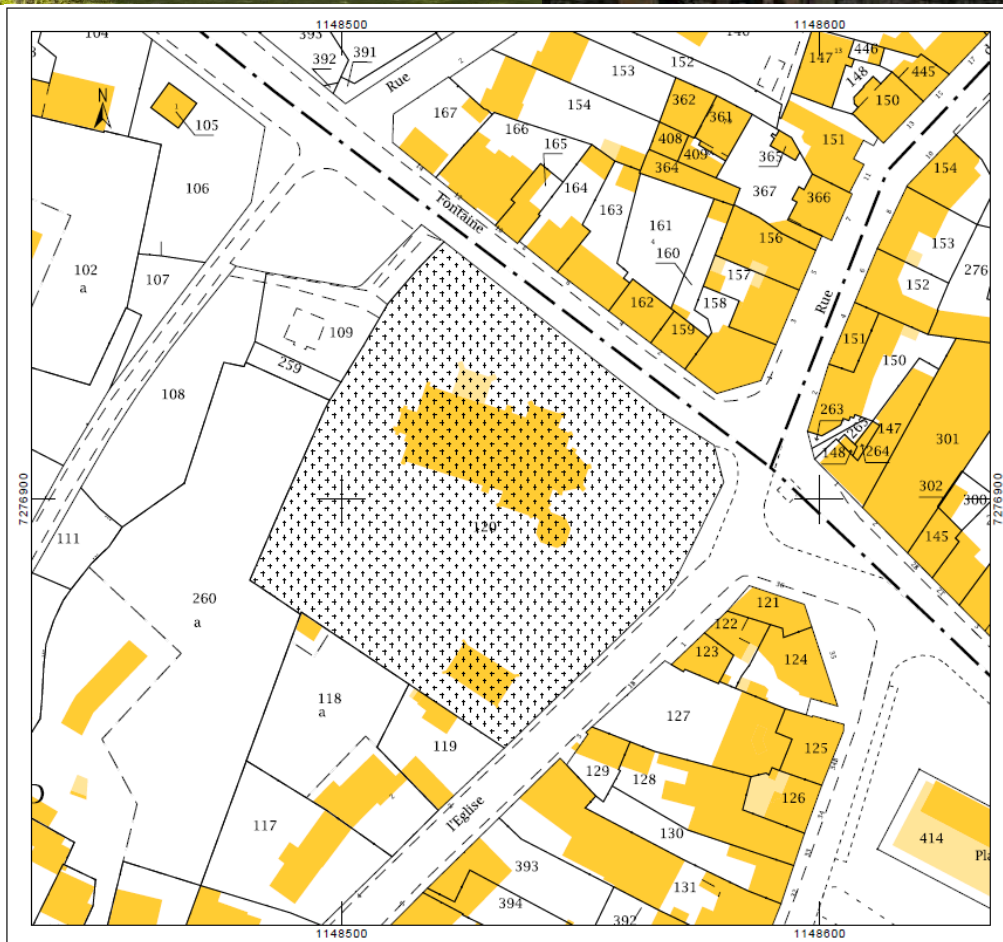
3.1 Objet et nature du marché

Le marché a pour objet la réalisation d'une mission de diagnostic préalable par un architecte du patrimoine de l'église Saint Gouesnou classée Monument Historique et de la chapelle Sainte Anne.

Une étude préalable sera également réalisée pour la création d'une vitrine sécurisée permettant l'exposition des objets mobiliers classés de la commune à l'intérieur de l'église.

Périmètre :

L'église et la chapelle sont situées rue de l'Eglise à Gouesnou sur la parcelle cadastrée AD 120.



Exposé des motifs

L'ouvrage patrimonial visé présente des désordres visuels apparents qui peuvent occasionner à terme des risques pour le public et/ou son péril. Le présent cahier des charges décrit toutes les informations à collecter afin d'engager des travaux visant à assurer la pérennité l'église et de la chapelle.

Diagnostics existants :

Des visites avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ont permis d'identifier les travaux suivants qui pourraient être inclus dans le rapport de l'étude préalable qui sera fourni par l'architecte du Patrimoine à l'issue de sa mission :

- Eglise Saint Gouesnou : ardoises manquantes, solin non étanche, végétalisation sur les contreforts, fissuration et infiltration d'eau dans la tour, restauration ou remplacement de portes, réparation de bénitier, restauration des vitraux, amélioration du chauffage, ...
- Chapelle Sainte Anne : renforcement de charpente, dépose de lambris au plafond, problématique de la machinerie de chauffage, gouttière à rénover, partie sommitale du clocher à restaurer, moisissure, ...

Mesures de conservation :

L'étude concerne des mesures de conservation d'un ensemble patrimonial cohérent pour :

- solidité des structures (murs, charpente, planchers et vestiges divers ...),
- stabilité du clos (parement, jointoiment, menuiserie, vitraux, accessoires divers ...) et des sols intérieurs ;
- couvert (toiture et accessoires divers)
- péril sanitaire.

Proposition d'améliorations :

L'étude concerne également la présentation de mesures environnementales novatrices si besoin notamment pour l'optimisation et la gestion des eaux pluviales, l'optimisation de gestion de l'énergie électrique dans le cadre de la mise en lumière du monument et/ou la ventilation de l'édifice visant la conservation des ouvrages.

L'étude-diagnostic devra proposer des scénarios adaptés pour permettre un accès à toute personne en situation de handicap (moteur, auditif, visuel et mental) de l'église, notamment un cheminement adapté vers l'édifice depuis l'entrée de l'enclos jusque la porte de l'édifice, l'étude devra donc tenir compte de l'état des lieux global d'accessibilité.

Programmation des travaux :

L'étude-diagnostic permet de disposer d'un document technique et financier permettant d'avoir une connaissance de « l'état » du patrimoine et une capacité de planification technique et financière des travaux et réparations nécessaires à sa conservation et sa valorisation.

3.2 Contenu de la mission diagnostic

Les études de diagnostic permettent de renseigner le maître de l'ouvrage sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité de l'opération et ont pour objet de :

- établir un **état des lieux**. Le maître de l'ouvrage a la charge de remettre à la maîtrise d'œuvre, tous les renseignements en sa possession concernant le bâtiment. La maîtrise d'œuvre est chargée, s'il y a lieu, d'effectuer les relevés nécessaires à l'établissement de cet état des lieux ;
- procéder à une **analyse technique** sur la résistance mécanique des structures en place et sur la conformité des équipements techniques aux normes en vigueur, et aux règlements d'hygiène et de sécurité ;
- permettre d'établir un **programme fonctionnel** de restauration du bâtiment ainsi qu'une estimation financière et d'en déduire la **faisabilité de l'opération** ;
- proposer éventuellement des **études complémentaires d'investigation** des existants.

Contenu et limites de l'étude diagnostic

a. Le relevé dimensionnel

Le relevé dimensionnel complet des ouvrages à étudier avec le repérage et le report des désordres. Il comprend les plans à une échelle adaptée (1/100e, 1/50e, 1/20e...), les coupes, les élévations nécessaires à la compréhension des désordres et des modes constructifs.

b. La couverture photographique complète légendée en adéquation avec les plans.

Il s'agit de recueillir des points de vue du site avec la localisation des observations, le détail de chaque élément significatif.

c. L'étude diagnostic préalable

- Une analyse historique détaillée permettant de situer le monument dans le temps, d'en saisir les modifications : elle sera un compte-rendu de toutes les investigations faites en archives. Il est nécessaire de se référer aux sources les plus authentiques possibles. Le cadastre napoléonien figurera nécessairement dans cette étude. Les sources seront citées.
- Une analyse architecturale du monument et paysagère de son environnement à l'appui de l'analyse historique et des observations attentives.
- Un diagnostic technique avec analyse et commentaires des causes, des pathologies et des désordres, bilan final de l'état sanitaire ; chaque désordre sera illustré et expliqué.
- Un parti d'intervention sous la forme de scénarii qui précise la nature, les caractéristiques et le programme de travaux nécessaires à la conservation et/ou la valorisation.
- Une estimation financière des travaux hiérarchisés par ordre de priorité et par phases fonctionnelles :
 - sécurité / péril
 - conservation d'urgence
 - restauration

Documents à fournir :

La restitution d'un rapport définitif :

- 1 exemplaire-papier à dupliquer,
- 1 exemplaire informatique sur CD ROM,
- 3 exemplaires-papier reliés et une note de synthèse.

Ces éléments doivent permettre au maître d'ouvrage de faire des choix prioritaires et d'accompagner les demandes de subventions.

Des réunions de travail avec le maître d'ouvrage et les partenaires sont à prévoir.

Les délais des phases d'étude et de l'étude globale seront précisés dans l'offre.

4 - PRIX / DELAIS

4.1 Délais

Le délai d'exécution de la prestation est de **3 MOIS** à compter de la notification du marché.
La durée du marché est ferme.

4.2 Prix de l'offre

L'ensemble de la prestation à exécuter, sera rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire décomposé en lots techniques :

CADRE RESERVE AU SOUMISSIONNAIRE			
Lots techniques	Montant du marché HT en Euro	TVA (...%) en Euro	Montant du marché TTC en Euro
Lot 1 - Eglise€€€
Lot 2 - Vitrine€€€
Lot 3 - Chapelle€€€
PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE€€€

Soit en lettres (montant TTC) :

.....

5 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

5.1 Avance

Sans objet

5.2 Modalités de règlement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué, par mandat administratif, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande d'acompte ou de la facture par la commune de Gouesnou, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ^(A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro
Codes	Banque :..... .Guichet :..... Clé RIB :.....
Banque
Agence de

5.3 Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

6 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres ne peuvent être présentées que sur support papier.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement.

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

6.1 L'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Présent document unique de consultation signé pour acceptation et engagement,
- Les pièces conformes aux dispositions des articles 48 à 55 du Décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics (DC1, DC2, attestations d'assurance, déclarations fiscales),
- Mémoire technique – Note méthodologique comportant
 - (maximum 4 pages) tout élément relatif au déroulement, à l'organisation de la mission, à la manière de l'appréhender, que le candidat jugera utile de communiquer au maître d'ouvrage à l'appui de son offre et démontrant la compréhension des différents objectifs poursuivis par la collectivité
 - le planning de la mission précisant le nombre de réunions avec la maîtrise d'ouvrage.
- Présentation générale de l'entreprise ou de l'équipe constituée, comportant
 - les curriculum-vitae des personnes pressenties pour l'exécution de la mission et désignant le chef de projet.
 - les références professionnelles récentes dans des opérations similaires : préciser les maîtres d'ouvrage dont les correspondants de terrain, les contenus-intitulés précis des missions, leurs particularités, les montants de rémunérations et les budgets d'opérations.
- Décomposition et détail du prix global et forfaitaire,

6.2 Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

7 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les prescriptions minimales exigées à l'article 3 du présent document.

7.2 Méthode d'analyse des critères

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

1 – Valeur technique (60%)

La valeur technique est appréciée au des critères suivants :

- Aptitude de l'équipe : équipe affectée à la mission (salariés, co-traitants ou sous-traitants à avec indication des titres d'études et/ou expérience professionnelle des différents intervenants (25%).
- Pertinence de la démarche proposée ainsi que l'organisation mise en place : temps consacré à la mission, nombre de déplacements sur site, etc (25%).
- Planning proposé et délais de remise des dossiers (10%)

2 – Prix (40%) :

La notation se fait par une comparaison avec l'offre moins-disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Les prix servant à l'analyse des offres seront ceux indiqués dans l'acte d'engagement.

- Pour l'offre la moins-disant, note du critère prix = 40 points.
- Pour les autres offres, la note = (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre du candidat) X 40

Une offre incomplète ne comportant pas, par exemple, les éléments requis au titre de la rubrique « références professionnelles » telle que définie ci-dessus pourra être déclassée pour non-conformité.

Les candidats sont donc invités à faire apparaître de façon explicite tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier leur offre en fonction des critères énoncés dans les différents documents remis avec l'offre.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

8.1 Sur support papier

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée qui contiendra :

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de Gouesnou
Hôtel de Ville
1 place des Fusillés
29850 Gouesnou

Procédure adaptée pour :
« DIAGNOSTIC PREALABLE – EGLISE SAINT GOUESNOU »
"NE PAS OUVRIR"

« Nom du candidat »
« Adresse du candidat »
« Courriel du candidat »

Les offres devront :

- **Soit être déposées contre récépissé, notamment les offres remises par coursier (UPS, DHL, CHRONOPOST, ...) à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou
Pole Travaux, Urbanisme, Environnement
(de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

- **Soit transmises par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception à :**

Monsieur le Maire de Gouesnou
Pole Travaux, Urbanisme, Environnement
1 Place des Fusillés – 29850 Gouesnou

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document de Consultation.

Les Candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

La transmission des offres par voie électronique est autorisée.

9 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est le CCAG des marchés publics de prestations intellectuelles tel qu'approuvé par l'arrêté interministériel du 16 septembre 2009.

9.1 Pénalités

Par dérogation à l'article 14 du CCAG, les pénalités seront de 50 euros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

9.2 Utilisation des résultats d'études

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du maître de l'ouvrage et du maître d'œuvre en la matière est l'option B telle que définie au chapitre V du C.C.A.G.-P.I.

Si les prestations ou les résultats de ce marché constituent des œuvres originales, son titulaire concède au maître de l'ouvrage les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation et d'adaptation desdites œuvres pour la durée de l'étude, de la construction et de l'utilisation de l'ouvrage ou des ouvrages objet du présent marché et ce, à compter de la notification du marché. Cette concession vaut sur le territoire du maître de l'ouvrage pour assurer les objectifs de ce marché, notamment de son programme fonctionnel.

De plus, le maître de l'ouvrage peut toujours :

- utiliser à son profit et sans indemnité les études réalisées en cas de résiliation du marché aux torts du maître d'œuvre ou de décès-incapacité de ce dernier
- effectuer toute publication de photographies de l'ouvrage pour sa communication institutionnelle ou interne

9.3 Résiliation

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 32 ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

Il peut être pourvu, par la personne publique, à l'exécution de la fourniture ou du service aux frais et risques du titulaire, soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui par sa nature ne peut souffrir d'aucun retard, soit si la résiliation du marché est prononcée aux torts du titulaire, le marché prévoyant cette mesure.

Fait en un seul original,

A : le :

L'Entrepreneur (seul) / Le mandataire du groupement,
(Cachets et signatures précédés de la mention manuscrite "lu et approuvé")

ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

A : GOUESNOU, le :

Le Maire de Gouesnou,

MAPA 2016-MS-12 DIAGNOSTIC PREALABLE – EGLISE SAINT GOUESNOU